

## Rapport de présentation

### **Projet d'arrêté portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers**

La cartographie des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers a été débattue lors des groupes de travail ministériels consacrés à la préparation des élections professionnelles de 2018.

Par analogie avec la formule retenue pour l'arrêté portant création et organisation des comités techniques (arrêté du 24 avril 2018 publié au Jo du 29 avril 2018), il est proposé d'abroger l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et au ministère de la fonction publique, et de prendre un nouvel arrêté.

*Intitulé du projet d'arrêté* : à l'instar de l'arrêté pris pour les comités techniques, une formulation générique est proposée pour l'intitulé de l'arrêté qui présente l'avantage de rester exacte quelles que soient les dénominations des ministères du périmètre Bercy.

*Article 1<sup>er</sup>* : la description des différents CHSCT est renvoyée aux annexes de l'arrêté.

*Article 2* : l'arrêté entre en vigueur à l'issue du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique (i.e au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>1</sup>).

*Annexes* : les 3 séries d'annexes qui figuraient à l'arrêté du 14 octobre 2011 sont reprises. Pour chaque CHSCT est indiqué le nom, l'autorité de rattachement, le périmètre, le nombre de sièges de titulaires et de suppléants ainsi que l'intitulé du ou des comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT apporte son concours.

Les principales modifications de fond et de forme apportées à la dernière version consolidée de l'arrêté du 14 octobre 2011 sont détaillées ci-après.

#### Annexe I (CHSCT M et CHSCT AC)

- L'intitulé des ministères et leur nombre ont été actualisés.
- CHSCT AC :
  - pour la DGFIP : les délégations sont exclues ;
  - pour la DGDDI : 2 services à compétence nationale sont ajoutés « Unité Information passagers » (UIP) créé par le décret n° 2014-1566 du 22 décembre 2014 et « service d'analyse de risque et de ciblage » (SARC) créé par arrêté du 29 février 2016 ;
  - pour l'INSEE : le Centre national informatique de Paris devient le SNDI.

---

<sup>1</sup> Date normale d'échéance des IRP renouvelées en 2014.

## Annexe II (CHSCT départementaux)

- La diminution des effectifs représentés dans 10 CHSCT conduit à réduire le nombre de sièges de 1 titulaire et de 1 suppléant dans chacun d'eux, en application du barème validé au GT du CTPM du 16 septembre 2011. Les modifications sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHSCT à 1 direction	Effectifs représentés	Nombre de sièges
Gard	895	5 titulaires, 5 suppléants
Loire	914	5 titulaires, 5 suppléants
Maine et Loire	897	5 titulaires, 5 suppléants
Morbihan	944	5 titulaires, 5 suppléants
Oise	921	5 titulaires, 5 suppléants
CHSCT à 2 directions	Effectifs représentés	Nombre de sièges
Pyrénées Orientales	993	6 titulaires, 6 suppléants
CHSCT à 3 directions	Effectifs représentés	Nombre de sièges
Guadeloupe	992	6 titulaires, 6 suppléants
Martinique	936	6 titulaires, 6 suppléants
Bas Rhin	1 831	7 titulaires, 7 suppléants
Loire Atlantique	3 347	8 titulaires, 8 suppléants

- 4 nouveaux CHSCT sont créés : Polynésie française et Nouvelle Calédonie (5 titulaires, 5 suppléants chacun) ; Wallis-et-Futuna, St Pierre-et-Miquelon (3 titulaires, 3 suppléants chacun).

En définitive le solde s'établit comme suit :

Nombre de sièges supprimés		Nombre de sièges créés		Solde	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
10	10	16	16	<b>+6</b>	<b>+6</b>

## DGFIP

- Les agents des DIRCOFI ont été rattachés au département du siège et apparaissent donc dans 8 CHSCT départementaux (59, 54, 93, 69, 13, 31 33 et 35) sous la dénomination « direction spécialisée des contrôle fiscal de ... ».
- Les nouvelles dénominations de CT qui figurent dans l'arrêté du 29 avril 2018 ont évidemment été reprises dans le projet d'arrêté (Service d'appui aux ressources humaines – CHSCT 93), CT des DR qui portent le nom de la région et celle du département chef-lieu.
- La dénomination des délégations a été modifiée ; le service de la documentation nationale du cadastre a été ajouté dans les CHSCT des départements suivants : 14, 21, 31, 34, 44, 45, 51, 54, 63, 80, 87 ; l'ENFIP a été retirée du CHSCT du département 25 et ajoutée à ceux de la Martinique et de La Réunion.

## DGDDI

- Les dénominations utilisées pour désigner les directions interrégionales et régionales de la DGDDI sont celles du décret modificatif n°2018-99 du 14 février 2018 (Les DI ne portent plus de noms de villes).
- Le service à compétence national « Musée des douanes » est rattaché au CHSCT 33.
- La mention « personnels administratifs de Tourcoing » a été disjointe de Ecole nationale des douanes (CHSCT 59).
- la DR Annecy remplace la DR Léman (CHSCT 74) ;

## INSEE

- Pour l'INSEE les dénominations utilisées pour désigner les directions (inter)régionales ont été le cas échéant actualisées.
- CHSCT 44 : SNDI est la nouvelle appellation pour Centre national informatique de Nantes ; ajout du SNSI (supports).
- Les votes des agents du Centre de statistique de Metz au CTSCR sont pris en compte pour la composition du CHSCT de Moselle.

## Annexe III (CHSCT spéciaux)

- Le CHSCT spécial d'Ile-de-France (ex CHSCT aéroterrestre) inclut les agents de la brigade de surveillance du ministère (BSM) rattachée antérieurement aux services centraux de la DGDDI. La liste des services rattachés à ce CHSCT a été complétée comme suit : « centre de liaison interservices (CLI)-centre opérationnel douanier terrestre (CODT), service technique automobile (STA) ; Cellule d'instruction avion des douanes (CIAD) ; Cellule d'instruction hélicoptère des douanes (CIHD).